



47^e session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 7 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial
sur le Territoire palestinien occupé**

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

9 juillet 2021

Le Luxembourg s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport et regrettons qu'il n'ait pas pu se rendre dans le Territoire palestinien occupé.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par la plus récente escalade de la violence et les pertes en vies humaines, en particulier dans la bande de Gaza. Comme vous le dites dans votre rapport, il s'agissait de la quatrième guerre depuis 2008 et ce cycle de violence se reproduira certainement si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes du conflit.

Or, la destruction par les autorités israéliennes d'habitations et d'infrastructures palestiniennes, comme nous venons encore de le voir il y a deux jours à Humsa al Baqia'a, empêchent la reprise d'un dialogue.

Les démolitions, les confiscations et les déplacements forcés sont tous illégaux au regard du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève. Cette politique de colonisation éternise l'occupation et pourrait représenter un crime de guerre.

Monsieur le Rapporteur Spécial,

Vous décrivez dans votre rapport les effets néfastes qu'ont les démolitions, mais aussi les détentions des enfants palestiniens et de leur famille sur leur santé mentale.

Que pouvons-nous faire davantage pour les soutenir?

Je vous remercie de votre attention.